

# Ether monométhylque de l'éthylèneglycol p.a.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 31/10/2018 Version: 1.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Ether monométhylque de l'éthylèneglycol p.a.
N° Index	: 603-011-00-4
N° CE	: 203-713-7
N° CAS	: 109-86-4
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119494721-33
Code du produit	: CL00.0537
Type de produit	: Matière pure
Formule brute	: C3H8O2
Synonymes	: 2-méthoxyéthanol / cellosolve méthylique / emkanol MG / éther méthylique du glycol éthylénique / éther monométhylque de l'éthylèneglycol / éther monométhylque d'éthylèneglycol / éther monométhylque du glycol éthylénique / glycol monométhylque / méthoxy-2-éthanol / méthylglycol / monométhyl éther de l'éthylèneglycol / monométhyl éther d'éthylèneglycol / solvant GM

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange	: Substance chimique de laboratoire
-------------------------------------	-------------------------------------

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Chem-Lab nv  
Industriezone "De Arend" 2  
Zedelgem - Belgium  
T +32 50 288320  
[info@chem-lab.be](mailto:info@chem-lab.be) - [www.chem-lab.be](http://www.chem-lab.be)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: +32 50 28 83 20
------------------	-------------------

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 3	H226
Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B	H360FD
Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4	H332
Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4	H312
Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	H302

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Mentions de danger (CLP)

: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au foetus.

H332 - Nocif par inhalation.

H312 - Nocif par contact cutané.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

# Ether monométhylque de l'éthylèneglycol p.a.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)

: P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/....

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Ethylene glycol monomethyl ether a.r. substance de la liste candidate REACH (2-Methoxyethanol)	(N° CAS) 109-86-4 (N° CE) 203-713-7 (N° Index) 603-011-00-4 (N° REACH) 01-2119494721-33	100	Flam. Liq. 3, H226 Repr. 1B, H360FD Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Oral), H302

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital. Ne jamais donner à boire de l'alcool.

Premiers soins après inhalation

: Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Premiers soins après contact avec la peau

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer à l'eau. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche à l'eau. Immédiatement après l'ingestion: faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter le centre anti-poison ([www.big.be/antigif.htm](http://www.big.be/antigif.htm)). Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

: EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Maux de tête. Nausées. Vertiges. Troubles de coordination. Pertes de connaissance.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE: Symptômes similaires à ceux observés après inhalation.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Irritation légère.

Symptômes/effets après ingestion

: APRÈS INGESTION EN GRANDE QUANTITÉ: Dépression du système nerveux central. Etat de faiblesse. Nausées. Excitation/agitation. Confusion mentale. Fonctionnement cardiaque accéléré. Modification du taux sanguin/de la composition sanguine. Teint bleu/gris. Diminution de la fonction rénale.

Symptômes chroniques

: APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Etat de faiblesse. Perte d'appétit. Perte de poids. Maux de tête. Vertiges. Dépression du système nerveux central. Atteinte cérébrale. Troubles comportementaux. Troubles de la concentration. Tremblements. Modification du taux sanguin/de la composition sanguine. Atteinte de la moelle osseuse.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Ether monométhylque de l'éthylène glycol p.a.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Extincteur rapide à poudre ABC. Extincteur rapide à poudre BC. Extincteur rapide à mousse classe B. Extincteur rapide au CO2. Mousse classe B (résistant à l'alcool). Eau pulvérisée si la flaque ne peut pas s'étendre.
Agents d'extinction non appropriés	: Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flaque. Eau; risque d'extension de la flaque.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: DANGER D'INCENDIE DIRECT: Liquide et vapeurs inflammables. Gaz/vapeur inflammable à l'air dans limites d'explosivité. DANGER D'INCENDIE INDIRECT: Peut s'enflammer en contact avec une étincelle. Réactions à risque d'incendie: voir "Danger de réactivité".
Danger d'explosion	: DANGER D'EXPLOSION DIRECT: Gaz/vapeur explosive à l'air dans limites d'explosivité. DANGER D'EXPLOSION INDIRECT: Inflammable par étincelles. Réactions à danger explosif: voir "Danger de réactivité".
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. En cas d'incendie/échauffement: envisager l'évacuation. Incendie/échauffement: boucher les parties souterraines. Incendie/échauffement: faire fermer portes et fenêtres par voisinage.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri. Tenir compte des liquides d'extinction toxiques. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer.
Protection en cas d'incendie	: Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-scuristes

Equipement de protection	: Gants. Écran facial. Vêtements de protection. Fuite importante/en milieu confiné: appareil à air comprimé.
Procédures d'urgence	: Délimiter la zone de danger. Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Ni flammes nues ni étincelles. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive. Nettoyer les vêtements contaminés. Fuite importante ou en endroit clos: envisager l'évacuation. Réaction dangereuse: se tenir du côté d'où vient le vent. Réaction dangereuse: envisager l'évacuation.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le liquide répandu. Mise à la terre des appareils/récipients. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage. Réaction dangereuse: mesurer le mélange gaz-air explosif. Réaction: diluer gaz/vapeur inflammable avec rideau d'eau. Échauffement: diluer gaz/vapeur inflammable avec rideau d'eau.
Procédés de nettoyage	: Absorber liquide répandu dans matériau inerte, p.ex.: sable, terre, vermiculite. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Vider les citernes si endommagées/après le refroidissement. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail. Porter produit recueilli au fabricant/à instance compétente. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Utiliser des appareils/de l'éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire. Neutraliser les gaz d'aspiration. Se conformer à la réglementation. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Manipuler et ouvrir l'emballage avec prudence. Manipuler récipients vides non nettoyés comme les pleins. Nettoyer/sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Pas d'air comprimé pour le pompage. Tenir l'emballage bien fermé. Avant l'emploi: vérifier si peroxydes présents/les éliminer.
Mesures d'hygiène	: Observer une hygiène stricte.

# Ether monométhylque de l'éthylèneglycol p.a.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Chaleur et sources d'ignition	: TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources de chaleur. sources d'ignition.
Informations sur le stockage en commun	: TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: agents d'oxydation. acides (forts). bases (fortes). halogènes. eau/humidité.
Lieu de stockage	: Conserver dans un endroit sec. Ventilation au ras du sol. Local à l'épreuve du feu. Conserver sous clé. Prévoir une cuvette de retenue. Mettre la citerne à la terre. Interdire l'accès aux personnes non compétentes. Peut être conservé sous azote. Conserver à température ambiante. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conforme à la réglementation.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: EXIGENCES SPECIALES : hermétique. sec. propre. correctement étiqueté. conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.
Matériaux d'emballage	: MATERIAU APPROPRIÉ: acier. acier inoxydable. zinc. polyéthylène. polypropylène. verre. MATERIAU A EVITER: aluminium. cuivre.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Ether monométhylque de l'éthylèneglycol p.a. (109-86-4)

UE	IOELV TWA (ppm)	1 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	0,3 mg/m³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	0,1 ppm
France	VME (mg/m³)	3,2 mg/m³
France	VME (ppm)	1 ppm
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m³)	0,5 mg/m³
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (ppm)	0,158 ppm
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m³)	3 mg/m³
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	1 ppm
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	0,1 ppm

#### Ether monométhylque de l'éthylèneglycol p.a. (109-86-4)

##### DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets systémiques, cutanée	0,91 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	3,2 mg/m³

##### PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce)	10 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	1 mg/l

##### PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce)	36,8 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	3,68 mg/kg poids sec

##### PNEC (Sol)

PNEC sol	1,87 mg/kg poids sec
----------	----------------------

##### PNEC (Orale)

PNEC orale (empoisonnement secondaire)	7,3 mg/kg de nourriture
--	-------------------------

##### PNEC (STP)

PNEC station d'épuration	1000 mg/l
--------------------------	-----------

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

OFFRENT UNE EXCELLENTE RÉSISTANCE: caoutchouc au butyle. OFFRENT UNE MOINDRE RÉSISTANCE: caoutchouc nitrile. tétrafluoréthylène. OFFRENT UNE MAUVAISE RÉSISTANCE: caoutchouc naturel. néoprène. PVA. PVC. viton

#### Protection des mains:

Gants

# Ether monométhylque de l'éthylène glycol p.a.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Protection oculaire:

Ecran facial

### Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection

### Protection des voies respiratoires:

Masque complet avec filtre de type A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Masse moléculaire	: 76,09 g/mol
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Odeur de type éther. Odeur faible.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: 0,6
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: 34
Point de fusion	: -85 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 125 °C
Point d'éclair	: 39 °C
Température critique	: 292 °C
Température d'auto-inflammation	: 285 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 8 hPa (20 °C)
Pression de vapeur à 50 °C	: 42 hPa
Pression critique	: 51500 hPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 2,6
Densité relative	: 0,96
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: 1,02
Masse volumique	: 965 kg/m³
Solubilité	: Soluble dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans l'éther. Soluble aussi dans d'autres solvants organiques. Eau: complète
Log Pow	: -0,88
Viscosité, cinématique	: 1,762 mm²/s
Viscosité, dynamique	: 1,7 mPa.s (20 °C)
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: 1,8 - 20 vol % 80 - 630 g/m³
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: 1,8 vol %
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: 20 vol %

### 9.2. Autres informations

Conductivité	: 109000000 pS/m
Concentration de saturation	: 25 g/m³
Teneur en COV	: 100 %
Autres propriétés	: Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Limpide. Hygroscopique. Peu volatil. Réaction neutre.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réagit violemment avec (certains) acides/(certaines) bases: risque d'incendie (accru). Stockage prolongé: peut former des peroxydes.

# Ether monométhylque de l'éthylèneglycol p.a.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 10.2. Stabilité chimique

Hygroscopique. Instable à l'air.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Réagit avec (certains) métaux: libération de gaz/vapeurs facilement inflammables (hydrogène). Réagit violemment avec les oxydants (forts): peroxydation entraînant risque d'incendie/explosion accru.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Oral: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Cutané: Nocif par contact cutané.
Toxicité aiguë (inhalation)	: Inhalation: Nocif par inhalation.

### Ether monométhylque de l'éthylèneglycol p.a. (109-86-4)

DL50 orale rat	2257 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Oral)
DL50 cutanée lapin	1280 mg/kg (Lapin, Dermal)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au foetus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

### Ether monométhylque de l'éthylèneglycol p.a. (109-86-4)

Viscosité, cinématique	1,762 mm²/s
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Produit des effets sur le système nerveux. Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Légèrement irritant pour la peau. Nocif par inhalation. Légèrement irritant pour les yeux. Attention! La substance est absorbée par la peau.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.
Ecologie - air	: Photodégradation dans l'air. Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).
Ecologie - eau	: Non nocif pour les crustacés. Non nocif pour les poissons. Pollue faiblement l'eau (eaux de surface). Non nocif pour les algues. Non nocif pour les bactéries.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

### Ether monométhylque de l'éthylèneglycol p.a. (109-86-4)

CL50 poisson 1	14977 mg/l (96 h, Salmo gairdneri, Eau douce (non salée))
CE50 Daphnie 1	> 10000 mg/l (24 h, Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

### Ether monométhylque de l'éthylèneglycol p.a. (109-86-4)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,62 g O <sub>2</sub> /g substance
DThO	1,68 g O <sub>2</sub> /g substance
DBO (% de DThO)	0,07

# Ether monométhylque de l'éthylèneglycol p.a.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Ether monométhylque de l'éthylèneglycol p.a. (109-86-4)

Log Pow	-0,88
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Ether monométhylque de l'éthylèneglycol p.a. (109-86-4)

Tension de surface	0,033 N/m (20 °C)
--------------------	-------------------

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Ether monométhylque de l'éthylèneglycol p.a. (109-86-4)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Recycler par distillation. Incinérer sous surveillance avec valorisation énergétique.

Indications complémentaires : Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 15 01 10\* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus  
07 01 04\* - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
1188	1188	1188	1188	1188
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Éther mono-méthylque de l'éthylèneglycol	ethylene glycol monomethyl ether	Ethylene glycol monomethyl ether	Éther monométhylque de l'éthylèneglycol	Éther monométhylque de l'éthylèneglycol
<b>Description document de transport</b>				
UN 1188 Éther mono-méthylque de l'éthylèneglycol, 3, III, (D/E)	UN 1188 ethylene glycol monomethyl ether, 3, III	UN 1188 Ethylene glycol monomethyl ether, 3, III	UN 1188 Éther monométhylque de l'éthylèneglycol, 3, III	UN 1188 Éther monométhylque de l'éthylèneglycol, 3, III
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
3	3	3	3	3
				

### 14.4. Groupe d'emballage

III	III	III	III	III
-----	-----	-----	-----	-----

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
--	--	--------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

# Ether monométhylque de l'éthylèneglycol p.a.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Soumis aux dispositions

Code de classification (ADR) : F1

Danger n° (code Kemler) : 30

Panneaux oranges



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E

Code EAC : •2Y

#### Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Soumis aux dispositions

N° FS (Feu) : F-E

N° FS (Déversement) : S-D

N° GSMU : 19

#### Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Soumis aux dispositions

#### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : F1

Transport admis (ADN) : T

#### Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID) : Soumis aux dispositions

Code de classification (RID) : F1

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

2-Methoxyethanol est sur la liste Candidate REACH

Ether monométhylque de l'éthylèneglycol p.a.

n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 100 %

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, Présente un danger pour l'eau (Classification selon la AwSV; N° ID 107)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

TA Luft (directive technique de protection de l'air) : 5.2.7.1.3 Substances toxiques pour la reproduction

##### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : 2-méthoxyéthanol est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : 2-méthoxyéthanol est listé

# Ether monométhylque de l'éthylène glycol p.a.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Danemark

Classe de danger d'incendie	: Classe II-1
Unité de stockage	: 5 litre
Remarques concernant la classification	: R10 <H226;H360FD;H332;H312;H302>; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies
Réglementations nationales danoises	: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci Les exigences des Autorités danoises pour l'environnement de travail relatives à l'utilisation de carcinogènes dans le cadre professionnel doivent être respectées lors de l'utilisation et de l'élimination

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au foetus.

SDS Zonder Big

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit